



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2010
Français
Original : anglais

**Comité spécial chargé d'étudier la situation
en ce qui concerne l'application de la Déclaration
sur l'octroi de l'indépendance aux pays
et aux peuples coloniaux**

Sainte-Hélène

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Généralités	3
II. Évolution constitutionnelle, juridique et politique	3
III. Budget	5
IV. Conditions économiques	5
A. Développement	5
B. Agriculture et pêche	6
C. Transport, communications et équipements collectifs	7
D. Communications et équipements collectifs	8
E. Tourisme	8
V. Situation sociale	9
A. Généralités	9
B. Emploi	10
C. Éducation	11
D. Environnement	11
VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	12



VII.	Ascension.....	12
A.	Généralités.....	12
B.	Statut constitutionnel et politique.....	12
C.	Situation économique et sociale.....	13
VIII.	Tristan da Cunha.....	13
A.	Généralités.....	13
B.	Statut constitutionnel et politique.....	13
C.	Situation économique et sociale.....	14
IX.	Statut futur du territoire.....	16
A.	Position du gouvernement du territoire.....	16
B.	Position de la Puissance administrante.....	16
X.	Décision de l'Assemblée générale.....	18

I. Généralités

1. Territoire non autonome administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Hélène comprend les îles de Sainte-Hélène et de l'Ascension et un archipel constituant le groupe Tristan da Cunha.

2. Petite île d'origine volcanique située dans l'Atlantique Sud, à environ 1 900 kilomètres de l'Angola et à 2 900 kilomètres du Brésil, Sainte-Hélène, où se trouve Jamestown, capitale du territoire, est la plus grande île du territoire (122 km²). Ascension est située à 1 200 kilomètres au nord-ouest de Sainte-Hélène, Tristan da Cunha et les autres îlots étant à environ 2 400 kilomètres au sud de Sainte-Hélène. Le territoire a une superficie totale de 412 kilomètres carrés. Les îles n'ont pas le même climat : si Ascension a un climat tropical, Sainte-Hélène a un climat subtropical, tempéré toute l'année par les alizés. Le climat de Tristan da Cunha, plus au sud, est subtropical marin, avec de légères différences entre l'été et l'hiver et le jour et la nuit. Les îles ont une flore et une faune bien particulières, dont un grand nombre d'espèces rares ou menacées d'extinction.

3. L'île inhabitée de Sainte-Hélène est découverte en 1502 par le navigateur portugais Juan da Nova. En 1633, les Pays-Bas revendiquent l'île sans toutefois l'occuper. En 1658, un an après l'adoption d'une charte du Lord Protector de Grande-Bretagne que le Roi George II renforcera en 1661 par une charte royale, la Compagnie britannique des Indes orientales colonise et fortifie l'île, où les Anglais s'installeront. Des esclaves y sont amenés d'Afrique, de Madagascar et d'Extrême-Orient, ainsi que des travailleurs sous contrat (des Chinois et quelques Indiens). Exilé à Sainte-Hélène en 1815, Napoléon Bonaparte y meurt en 1821. L'île devient colonie de la Couronne en 1834.

4. Les habitants de Sainte-Hélène s'appellent les Sainte-Héléniens¹. D'après le décompte provisoire issu du recensement de février 2008, l'île compterait 4 077 habitants, contre 5 008 en 1998. L'île connaît un exode après que la Grande-Bretagne décide, en 2002, d'octroyer à nouveau la citoyenneté britannique aux Sainte-Héléniens. Cet exode a ralenti depuis, mais il faudra attendre l'issue des délibérations en cours sur la possibilité de construire un aéroport pour déterminer la physionomie de l'émigration.

5. Sainte-Hélène se heurte également à un autre problème : la plupart des Sainte-Héléniens qui se réinstallent sur l'île ont atteint l'âge de la retraite, ce qui vient déformer une pyramide des âges déjà fort asymétrique. Environ 17 % de la population vit à Jamestown. L'anglais est la langue officielle du territoire¹.

II. Évolution constitutionnelle, juridique et politique

6. Le précédent rapport (A/AC.109/2009/5, par. 13) avait évoqué les mesures prises pour remplacer le St. Helena Constitution Order (Constitution de Sainte-Hélène) de 1988. Une nouvelle Constitution adoptée en 2009 pour Sainte-Hélène,

Note : Les informations figurant dans le présent document proviennent de diverses publications, y compris de celles du Gouvernement de Sainte-Hélène, et de renseignements communiqués au Secrétaire général par la Puissance administrante en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

¹ Information communiquée par la Puissance administrante, le 29 décembre 2009.

Ascension et Tristan da Cunha est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2009. Elle change le nom du territoire qui, de « Sainte-Hélène et dépendances » devient « Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha ». Comme précédemment, Sa Majesté la Reine Elizabeth II est investie du pouvoir exécutif, exercé en son nom par le Gouverneur, lui-même désigné par le Gouvernement britannique. Le Gouverneur a moins de latitude pour contrevenir aux souhaits des conseillers élus, par rapport à la Constitution précédente, et les conseillers élus locaux ont davantage de pouvoirs. Symboliquement, le Gouverneur ne détient plus le titre de « commandant en chef »². La Constitution prévoit également la protection des droits et des libertés fondamentaux de la personne. Le Gouverneur actuel est Andrew Gurr.

7. Le Conseil législatif se compose d'un président, d'un président adjoint, de trois membres de droit (le Secrétaire du Gouvernement, le Secrétaire aux finances et le Procureur général) et de 12 membres élus. Présidé par le Gouverneur, le Conseil exécutif se compose des membres de droit et de cinq membres élus du Conseil législatif. Les premiers n'ont le droit de vote dans aucun de ces organes (alors que le Secrétaire du Gouvernement et le Secrétaire aux finances l'avaient précédemment).

8. Les élections ont lieu au scrutin secret, au moins tous les quatre ans, au suffrage universel, la majorité électorale étant fixée à 18 ans. Les dernières élections générales du 4 novembre 2009 se sont soldées par l'élection de 25 candidats représentant deux circonscriptions; 12 (6 pour chaque circonscription) ont été dûment élus; le nouveau Conseil législatif s'est réuni officiellement le 13 novembre et a élu les cinq membres élus du Conseil exécutif et un président pour chacun des huit comités du Conseil, qui doit être dissous le 13 novembre 2013 au plus tard, en prévision des élections générales suivantes qui auront lieu peu après.

9. La nouvelle Constitution prévoit un renforcement des dispositifs en vue d'assurer l'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis des pouvoirs législatif et exécutif. L'appareil judiciaire comprend une cour d'appel, une cour suprême et des tribunaux subordonnés (à l'heure actuelle un Magistrates' Court (tribunal de première instance), ainsi que des dispositions au cas où le coroner (médecin légiste) voudrait enquêter sur des morts soudaines), pouvant être établi sur ordonnance. Un dernier appel peut être interjeté devant le Conseil privé du Royaume-Uni dans des circonstances prédéterminées.

10. Avant l'adoption de la Constitution actuelle de 2009, dans un discours sur la décolonisation prononcé le 14 mai 2009 au séminaire régional pour les Caraïbes, qui s'est tenu à Saint-Kitts-et-Nevis, le conseiller de Sainte-Hélène, Tony Green a déclaré que les habitants des îles avaient le sentiment de faire partie du Royaume-Uni et que le territoire était fermement convaincu qu'il ne devait pas être assimilé à un territoire britannique d'outre-mer. Il a ajouté que Sainte-Hélène souhaitait forger un nouveau partenariat avec la Puissance administrante qui soit modelé sur Saint-Pierre-et-Miquelon, territoire français d'outre-mer. Le nouveau partenariat, d'après lui, serait mis en place suite à un changement constitutionnel. Il a fait valoir la nécessité de préciser les liens entre Sainte-Hélène et ce qui était à l'époque ses dépendances, à savoir l'île d'Ascension et Tristan da Cunha, et de veiller à ce que

² Site du Gouvernement de Sainte-Hélène : <http://www.sainthelena.gov.sh/news.php/38/new-constitution>.

les représentants élus de Sainte-Hélène aient davantage de responsabilités sur le plan des affaires intérieures³.

III. Budget

11. Les dépenses de fonctionnement ordinaires inscrites au budget de 2009/10 s'élèvent à 21 046 253 livres sterling, en augmentation de 12 % par rapport à 2008/09. Elles seront couvertes à hauteur de 8,7 millions par des sources internes de financement, ce qui représente une augmentation de 13 % par rapport à 2008/09. La moitié de cette somme environ provient des recettes fiscales et des droits de douane et de régie. Les 12,4 millions de livres sterling restant à financer seront couverts par des dons du Ministère du développement international, qui a fourni en outre un financement supplémentaire (au-delà du montant prévu dans le budget pour l'exercice 2009/10) de 1 560 000 livres sterling au titre de projets d'infrastructure prioritaires. Une somme supplémentaire de 2 250 000 livres sterling sera acheminée par l'intermédiaire de Sainte-Hélène en vue de travaux dans les îles de Tristan da Cunha et d'Ascension.

12. Au cours de l'exercice 2009/10 pour Sainte-Hélène, les recettes et les dépenses seront équilibrées. Les objets de dépense les plus importants sont les frais de personnel, qui représentent 34 % du total, et les versements aux autres organismes, qui représentent 29 % du total. Au sein de cette catégorie, les trois éléments les plus importants sont les prestations sociales pour les personnes âgées, les handicapés et les chômeurs, le subventionnement du transport maritime et le coût des services obtenus avec le financement de la Coopération technique. Ces deux derniers sont financés intégralement par le Ministère du développement international. Les fournitures et les services représentent la troisième catégorie de dépenses la plus importante, dont les composantes les plus vastes sont les carburants, les fournitures médicales et les traitements médicaux à l'étranger⁴.

IV. Conditions économiques

A. Développement

13. Le Ministère du développement international a financé une importante étude sur les infrastructures, qui a permis d'élaborer un plan d'ensemble portant sur les besoins de Sainte-Hélène en matière d'infrastructures au cours des 10 à 20 prochaines années. Le Ministère du développement international et le Gouvernement de Sainte-Hélène sont convenus d'un ensemble d'indicateurs liés aux résultats, qui ont permis de dégager 1 560 000 livres sterling en 2008/09 et qui permettront d'obtenir jusqu'à 3 millions en 2009/10, en fonction des résultats obtenus.

14. D'après la Puissance administrante, une version révisée du plan triennal actuel de développement durable devait être publiée au début de 2010, pour refléter un nouveau cadre directeur doté d'un certain nombre d'objectifs, le premier étant de parvenir à une économie durable et dynamique grâce à un développement équilibré

³ Voir le site Web de la décolonisation : www.un.org/Depts/dpi/decolonization.

⁴ *St. Helena Herald*, 4 avril 2009.

au niveau des secteurs public et privé, à une utilisation efficace des ressources naturelles et du capital humain et à un investissement dans l'infrastructure matérielle, en améliorant notamment l'accès à l'île. Le deuxième objectif est de mettre en place une communauté saine vivant dans un environnement sûr, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables et en veillant à un développement social qui soit équilibré sur le plan culturel. Le troisième objectif consiste à renforcer les institutions de gouvernance de la communauté, notamment dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et de l'autodétermination, grâce à l'instauration d'un dialogue avec une société civile dynamique sur les questions de développement et à la modernisation du secteur public.

15. Sainte-Hélène peut prétendre à un financement de l'Union européenne. L'enveloppe allouée au territoire au titre du dixième Fonds européen de développement (2008-2013) s'élève à 16 630 000 euros. Sainte-Hélène a fait une demande de financement détaillée en décembre 2008, aux fins de l'aménagement d'une installation de débarquement plus sûre (brise-lames, rampes de halage et zone d'atterrissage protégée) et de l'amélioration de la défense maritime de James Bay mais n'a pas pu obtenir de soumissions conformes aux travaux susmentionnés. Les fonds alloués doivent servir également à la réfection des routes, à l'aménagement du port, à la modernisation du réseau de distribution d'eau et de gestion des déchets et à d'autres projets de renforcement des capacités. Un autre projet en vue de la construction d'un merlon de protection, d'un coût estimé à 2 250 000 livres sterling et financé par le Ministère du développement international, est actuellement en cours et sera achevé d'ici le milieu ou la fin de l'année 2010. Il vise à atténuer la chute des rochers qui se détachent de la falaise surplombant Jamestown et à protéger la vie et les biens de ses habitants.

16. En février 2009, un consultant en gestion des catastrophes financé par l'Union européenne a visité Sainte-Hélène pour consolider les travaux portant sur l'examen des capacités. La visite visait principalement à réorganiser et revigorer le Comité de gestion des catastrophes de l'île, à élaborer des stratégies de réduction des catastrophes à moyen terme, ainsi que des plans de gestion d'ensemble. Les recommandations que le consultant a formulées sont actuellement mises en application.

B. Agriculture et pêche

17. La pêche est un secteur important de l'économie de Sainte-Hélène. Au total, 29 bateaux de pêche détiennent une licence commerciale, mais rares sont ceux qui font régulièrement de la pêche, d'où la baisse de cette activité. Les marins-pêcheurs locaux écoulent leurs prises à la St. Helena Fisheries Corporation. Les achats de poissons ont atteint 306 tonnes au premier semestre de 2009/10, contre 241 tonnes au cours de la même période en 2007/08. Le volume des exportations de poissons d'avril à octobre 2009 est passé à 149,4 tonnes, contre 113,9 tonnes au cours de la même période de l'année précédente.

18. Sainte-Hélène est connue pour son café et son poisson d'excellente qualité. Son café est parmi les plus prisés au monde, mais du fait de problèmes dans ce secteur, très peu de café a été exporté récemment. Quant à ses poissons sauvages, ils ont été les premiers à recevoir le label biologique de la Soil Association, principal

organisme de promotion et d'homologation des aliments et de l'agriculture biologique du Royaume-Uni.

19. Le programme d'aménagement agricole s'est poursuivi en 2009 et a offert des subventions pour l'aménagement des pâturages et l'achat d'herbicides. Pendant les années à venir, les subventions devraient être étendues aux bâtiments d'élevage, à la gestion des pâturages et aux cultures arables³.

C. Transport, communications et équipements collectifs

1. Généralités

20. La liaison avec Sainte-Hélène est assurée par le Royal Mail Ship (RMS) *St. Helena*, qui dessert Sainte-Hélène, Ascension, Walvis Bay (Namibie) et Le Cap (Afrique du Sud). L'aérodrome le plus proche se trouve à Ascension. Le projet de construction d'un aéroport international à Sainte-Hélène qui devait ouvrir ses portes en 2011-2012, a été mis en veilleuse en décembre 2008. Le Gouvernement britannique aurait alors cessé de subventionner le RMS *St. Helena*, laissant au Gouvernement de Sainte-Hélène le soin de décider du bien-fondé de maintenir le bateau en service.

21. Unique port de Sainte-Hélène, Jamestown offre un bon mouillage, même si l'aménagement d'un brise-lames lui permettrait d'accueillir les gros navires de croisière en toute saison.

22. Un réseau de transports en commun géré par le Gouvernement de Sainte-Hélène est opérationnel depuis 2003. Sainte-Hélène a quelque 122 kilomètres de routes bitumées et 20 kilomètres de pistes.

2. Aéroport

23. Comme indiqué précédemment, à l'issue de longues négociations entre le Gouvernement de Sainte-Hélène et le Ministère britannique du développement international, il a été annoncé, en mars 2005, que ce dernier financerait la construction d'un aéroport international à Sainte-Hélène. Le 8 décembre 2008, le Ministère a néanmoins annoncé que le Trésor britannique et lui-même étaient toujours en pourparlers à propos de certaines questions liées à la desserte de Sainte-Hélène, qui les préoccupaient, et que les négociations marqueraient donc une pause (voir A/AC.109/2009/5, par. 28 à 30).

24. En réaction à l'annonce d'une pause dans les négociations sur l'aéroport, le Gouverneur a exprimé sa préoccupation, disant que cela retarderait le développement futur de Sainte-Hélène et anéantirait tout espoir de réduire la dépendance à l'égard de la Puissance administrante. La construction d'un aéroport a été jugée nécessaire, d'après une étude de faisabilité, pour permettre à l'île de développer le marché du tourisme local et de stimuler le développement économique, de façon à mettre un terme au dépeuplement (ibid., par. 31).

25. En avril-juillet 2009, le Gouvernement britannique a tenu des consultations à Sainte-Hélène sur la question de l'aéroport. Sur les plus de 3 500 personnes qui y ont participé, une grande majorité a estimé que la poursuite du projet était la meilleure option. En décembre 2009, le Ministre du développement international a annoncé, après avoir examiné les résultats de la consultation publique sur un accès

aérien pour Sainte-Hélène, qu'au vu de la situation économique et de la nécessité urgente de protéger les pays vulnérables dans le monde des effets de la récession mondiale, il était préférable de ne pas poursuivre le projet à ce stade. Il a souligné entre-temps la volonté du Ministère d'aider la population de Sainte-Hélène. Au lieu de prendre une décision définitive à ce stade, le Ministère étudierait donc deux questions : a) la possibilité de réaliser des économies grâce à de récentes avancées techniques; et b) l'option de financer le coût en capital de l'aéroport par l'intermédiaire d'un partenariat public-privé. Le Ministère analyserait également plus en profondeur les coûts et les options en vue d'un navire de remplacement. Cette étude prendrait six mois environ. Le Directeur chargé des territoires d'outre-mer devrait visiter Sainte-Hélène au cours du premier trimestre de 2010 pour évoquer cette annonce avec des représentants des secteurs public et privé.

26. Le 14 mai 2009, au séminaire des Caraïbes sur la décolonisation qui s'est tenu à Saint-Kitts-et-Nevis, le Conseiller Tony Green du territoire a réaffirmé qu'il fallait construire un aéroport de toute urgence et que tout délai aurait une grave incidence sur l'économie du territoire, notamment sur son développement, sur l'écotourisme et sur le secteur privé⁵.

D. Communications et équipements collectifs

27. En janvier 2008, une liaison Internet haut débit a été introduite à Sainte-Hélène; 402 connexions avaient été établies en tout à la fin de décembre 2008. Conformément au projet de distribution d'électricité financé par le Ministère du développement international³, des travaux ont été entrepris en vue de moderniser et d'étendre le réseau électrique de l'île. Les systèmes de traitement des eaux usées sont également en cours de modernisation grâce à un autre projet financé par le Ministère.

E. Tourisme

28. L'Office du tourisme de Sainte-Hélène attend que le récent rapport du Conseiller au tourisme du Ministère du développement international soit avalisé pour donner suite aux recommandations dont il a été convenu. Le rapport encourage le développement d'un tourisme axé sur le patrimoine pour l'avenir de l'île. Le tourisme de Sainte-Hélène privilégiera l'amélioration du développement des produits et des services et vantera les mérites de l'île en tant que destination liée au patrimoine. Mais la limitation de l'accès et la fragmentation du nombre de visiteurs entravera la croissance touristique et l'essor économique. La récente pause dans la décision de construire un aéroport aura un impact considérable sur les projections relatives aux possibilités touristiques. En moyenne, 2 000 touristes débarquent à Sainte-Hélène.

29. En 2008, un total de 1 181 passagers et en 2009, un total de 1 357 passagers se trouvant à bord de navires de croisière ont débarqué à Sainte-Hélène. Si l'aéroport est mis en service et si les installations de débarquement sont améliorées, Sainte-Hélène pourrait devenir une destination aérienne et maritime, ce qui encouragera

⁵ *St. Helena Herald*, 29 mai 2009.

d'autres paquebots de croisière à faire escale dans l'île. L'île offre également des options de marche à pied ou de pêche sportive.

30. Une autre possibilité est de favoriser le tourisme lié à la navigation de plaisance. En 2008, 147 navires de plaisance ont fait escale à Sainte-Hélène et en 2009, il y en a eu 186 jusqu'en novembre (avec un total de 711 personnes). Il faudrait néanmoins certains investissements pour améliorer les installations dont disposent les visiteurs.

V. Situation sociale

A. Généralités

31. Au regard des normes internationales, Sainte-Hélène est un pays à revenu intermédiaire, où les signes de réel dénuement matériel sont rares, grâce en grande partie aux généreuses mesures de protection prévues par le Gouvernement, garantissant à chacun le minimum vital, ainsi qu'aux réseaux de solidarité, qui encouragent l'entraide financière entre proches, le plus souvent sous forme d'envois de fonds. Au cours de ses réunions en août 2009 à Londres avec le Ministère du développement international, le Gouverneur a notamment évoqué la nécessité d'assurer un financement intégral des retraites du secteur public payées à partir des revenus existants, arrangement de plus en plus pesant du fait de l'augmentation de l'âge médian sur le territoire⁶.

32. Compte tenu du vieillissement de la population du territoire (22 % de la population a plus de 65 ans), il est de plus en plus nécessaire de consacrer d'importants crédits à un nouveau programme de prise en charge des personnes âgées. Un nouveau centre spécialisé de soins, le «HRH the Princess Royal Community Care Centre », financé par le Ministère du développement international, a été inauguré le 27 septembre 2008. Il vise à centraliser les services de soins résidentiels à plein temps dans un seul bâtiment alors qu'ils sont actuellement dispensés en trois lieux distincts sur l'île. Le Centre dispense des soins résidentiels à 44 personnes. On espérait que quatre de ces places seraient consacrées à un hébergement provisoire, mais du fait de l'accroissement du nombre de personnes âgées nécessitant des soins résidentiels à plein temps, elles sont occupées de façon permanente. Entre-temps, une unité de soins pour les personnes âgées à l'hôpital général dispense des soins à plein temps à cinq habitants et offre des soins temporaires à d'autres membres de la communauté, selon que de besoin. En décembre 2009, 437 personnes de plus de 65 ans recevaient des prestations sociales liées au revenu.

33. De nouvelles politiques et procédures ont été élaborées et sont appliquées pour protéger les enfants et veiller à leur bien-être.

34. Le Conseil exécutif a approuvé en janvier 2009 une nouvelle stratégie en matière de santé et de services sociaux pour Sainte-Hélène, portant sur son avenir, qui fixe des orientations pour le développement du Ministère de la santé publique et des services sociaux jusqu'en 2012. Le Ministère du développement international a accepté d'injecter près de 2 millions de livres sterling dans le projet pendant toute sa

⁶ *St. Helena Herald*, 7 août 2009.

durée, sous réserve que certains objectifs intermédiaires soient atteints lors de sa réalisation. Le projet se concentrera sur les six principaux secteurs qui constituent la clef de voûte des services sociaux et des soins de santé sur l'île, à savoir : aider la population à rester en bonne santé; dispenser des soins de santé primaires et communautaires de bonne qualité; s'efforcer de fournir les meilleurs services cliniques possibles; aider les enfants, les personnes âgées et autres, qui sont vulnérables; appuyer une infrastructure forte et efficace; et développer et améliorer les services et les systèmes au sein du Ministère de la santé publique et des services sociaux³.

35. Jamestown dispose d'un hôpital général et de cinq dispensaires en milieu rural. En outre, deux services prennent en charge les patients qui ont de graves troubles comportementaux et des difficultés d'apprentissage. Les statistiques suivantes concernent les maladies chroniques qui touchent la population : diabète 11 %, hypertension 21 %, cancer 3,5 % et asthme 3 %¹.

B. Emploi

36. Le secteur public reste le premier pourvoyeur d'emplois à Sainte-Hélène. D'après les informations communiquées par la Puissance administrante, il a été élaboré un projet de loi contenant des dispositions relatives à l'emploi et aux droits des salariés afin de créer un cadre législatif permettant d'appliquer ces droits. Ces droits, exposés en détail, portent notamment sur la réglementation de la durée du travail, le licenciement abusif, le droit à un congé parental sans solde et à un congé sans solde pour prendre soin des personnes à charge et sur le salaire minimum¹. Ce projet de loi sera soumis pour examen au Conseil législatif en 2010.

37. L'emploi extraterritorial ne cesse de prendre de l'ampleur, d'où une augmentation constante des fonds envoyés par les travailleurs expatriés à Sainte-Hélène. Près d'un quart de la population active de l'île travaille à Ascension, aux Îles Falkland ou au Royaume-Uni. Les transferts de fonds qui ont transité par le Ministère des finances de Sainte-Hélène se sont élevés à 845 280 livres sterling en 2008/09, mais ce chiffre ne correspond pas pour autant au montant total, car il est possible de faire des transferts directement à la Banque de Sainte-Hélène.

38. Les contrats d'embauche à l'étranger étant en majorité offerts à des travailleurs non accompagnés, ils sont à l'origine de la séparation des familles, ce qui a de graves conséquences sociales. De nombreux travailleurs qualifiés quittent en outre l'île. Selon la revue stratégique de Sainte-Hélène (2000-2010), les transferts de fonds effectués par les travailleurs expatriés ne sont pas une source de revenus durable et pourraient même avoir de graves conséquences; il importe donc que le développement soit centré sur les individus⁵.

39. Selon la Puissance administrante, le Gouvernement de Sainte-Hélène a lancé en octobre 2008 un programme de modernisation du service public. Ce programme impulsera de nombreux changements de nature à accroître l'efficacité et l'efficience du service public. Il faudra commencer par examiner le système de rémunération et le barème de notation conçus pour réduire l'érosion des effectifs. En septembre 2008, les statuts de la fonction publique ont été remplacés par un code de gestion reposant sur un ensemble de politiques et de procédures détaillées qui régissent tous les aspects des relations professionnelles entre le Gouvernement de Sainte-Hélène et

ses fonctionnaires et prévoit une amélioration des conditions d'emploi. Ce nouveau code, considéré comme un document vivant, est revu périodiquement.

C. Éducation

40. L'enseignement est gratuit et obligatoire pour les enfants âgés de 5 à 16 ans. Quatre écoles sont actuellement en activité : trois écoles primaires pour les enfants âgés de 3 à 11 ans et une école secondaire pour les enfants âgés de 11 à 18 ans. Les élèves qui ont fini l'école obligatoire optent soit pour des études universitaires reconnues par le Royaume-Uni, soit pour une formation professionnelle⁷.

41. Le Ministère de l'éducation s'emploie sans relâche à remédier à l'érosion des effectifs du personnel enseignant et à la diminution des inscriptions scolaires tout en promouvant une utilisation plus rationnelle des ressources existantes pour que la qualité de l'enseignement continue de s'améliorer. Retenir le personnel qualifié et expérimenté demeure une gageure. Depuis 2007, les citoyens des territoires d'outre-mer s'acquittent des mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques dans les universités anglaises.

42. La loi sur l'enseignement, entrée en vigueur le 30 août 2008, a renforcé le cadre législatif de manière à dispenser un enseignement adéquat aux enfants, et a également porté l'âge de la scolarité obligatoire de 15 ans à 16 ans.

D. Environnement

43. Sainte-Hélène s'est dotée d'un programme de protection de l'environnement destiné à préserver les espèces menacées d'extinction et la diversité des biotopes. En septembre 2001, le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer ont adopté des chartes de l'environnement qui établissaient, pour la première fois, leurs responsabilités mutuelles à l'égard de l'environnement. D'après les informations communiquées par la Puissance administrante, le Gouvernement de Sainte-Hélène s'emploie activement à respecter ses engagements au titre de cette charte, mais des difficultés de financement entravent les progrès dans certains domaines.

44. En 2008, le Gouvernement britannique a approuvé à Sainte-Hélène deux projets destinés à sauvegarder les espèces essentielles et à répondre aux besoins horticoles. Il a également prêté son appui à un petit projet élaboré par le National Trust de Sainte-Hélène dont l'objectif est de protéger les pluviers de Sainte-Hélène. Le Gouvernement britannique a également approuvé un plan de conservation des plantes endémiques sur l'île de l'Ascension. À Tristan da Cunha, les efforts se concentreront sur l'éradication des souris et des plantes exogènes sur l'île de Gough, site classé élément du patrimoine mondial.

⁷ Voir www.princeandrew.edu.sh.

VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

45. En tant que territoires non autonomes du Royaume-Uni, Sainte-Hélène, l'île d'Ascension et Tristan da Cunha sont associés avec l'Union européenne, mais ils n'en font pas partie.

VII. Ascension

A. Généralités

46. Île d'origine volcanique, d'une superficie de 90 kilomètres carrés, Ascension a été découverte par les Portugais en 1501, puis « redécouverte » en 1503, le jour de l'Ascension, par Alphonse d'Albuquerque, qui a donné ce nom à cette terre inhabitée.

47. En 1815, lorsque Napoléon a été emprisonné à Sainte-Hélène, une petite garnison navale britannique était établie à Ascension. L'île est restée sous la tutelle du Ministère de la marine britannique jusqu'en 1922, date à laquelle elle est devenue une dépendance de Sainte-Hélène. Elle a ensuite été administrée jusqu'en 1964 par l'Eastern Telegraph Company (rebaptisée Cable and Wireless en 1934). Un administrateur a été nommé en 1964 dans le cadre du projet de création de la chaîne British Broadcasting Corporation (BBC) et de la Composite Signal Organization. Le Gouvernement américain a fait construire l'aérodrome militaire de Wideawake pendant la Seconde Guerre mondiale. En 1957, des forces aériennes américaines ont été redéployées sur l'île, nécessitant l'agrandissement de l'aérodrome, des installations et des services auxiliaires. C'est maintenant la station de poursuite du Sud-Est pour le polygone d'essais de l'US Air Force (Est). En 1982, elle a servi d'escale aux avions de la Royal Air Force qui volaient à destination ou en provenance des îles Falkland. En 2003, des responsables britanniques et américains ont signé l'Accord de Wideawake, qui ouvrait la piste d'atterrissage de Wideawake aux vols nolisés civils. Cet accord a été prorogé de cinq ans en 2008.

B. Statut constitutionnel et politique

48. Comme indiqué plus haut, la nouvelle Constitution du territoire a abrogé la disposition faisant d'Ascension une « dépendance » de Sainte-Hélène, mais les îles forment toujours un territoire unique et se partagent le Gouverneur, le Ministre de la justice et les tribunaux supérieurs. La nouvelle Constitution consacre la protection des libertés et droits fondamentaux et comporte des dispositions améliorées visant à garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis des pouvoirs législatif et exécutif.

49. L'existence d'un Conseil de l'île est, pour la première fois, reconnue par la Constitution, les détails devant être exposés dans les dispositions d'un arrêté local. Un nouveau Conseil, élu en octobre 2008, s'est réuni régulièrement en 2009. Des élections législatives doivent se tenir avant la fin de 2010.

50. En septembre 2008, le Royaume-Uni a présenté une demande à la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies pour que les limites du plateau

continental d'Ascension soient repoussées au-delà de 200 milles marins, conformément à la disposition de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer³.

C. Situation économique et sociale

51. Suite à une réunion conjointe tenue en 2005 entre les fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth et du Ministère de la défense, d'une part, et les membres du Conseil local d'Ascension, d'autre part, sur la question du droit de résidence et du droit de propriété à Ascension, le Gouvernement britannique a décidé en janvier 2006 de n'octroyer ni droit de résidence permanente ni droit de propriété. Cette décision a été motivée par la crainte que des obligations fiscales ne pèsent sur les contribuables britanniques³. Une législation à l'appui de la politique foncière et commerciale du Gouvernement a été promulguée en juin 2008 afin de mettre en place un mécanisme transparent permettant de déterminer l'affectation et l'utilisation des terres et de fournir un cadre permettant aux entreprises de mener leurs activités sur l'île.

VIII. Tristan da Cunha

A. Généralités

52. Le groupe Tristan da Cunha se compose de quatre îles : l'île principale, Tristan da Cunha; Gough; Inaccessible; et Nightingale. Tristan da Cunha est une île ronde d'origine volcanique, d'une superficie de 98 kilomètres carrés. C'est la plus isolée des îles habitées du globe. Ses plus proches voisines sont Sainte-Hélène, située à 2 334 kilomètres au nord, et Le Cap (Afrique du Sud), ville située à 2 778 kilomètres à l'est. Edinburgh of the Seven Seas, la capitale, est le seul endroit habité de l'île. Une équipe de météorologues sud-africains vit à Gough. Inaccessible et Nightingale sont inhabitées.

53. Lors de la dernière éruption volcanique en 1961, toute la population de Tristan da Cunha a été évacuée au Royaume-Uni pendant 18 mois, puis rapatriée en 1963. Après une série de secousses enregistrées pendant l'été 2004, la British Geological Survey a été chargée de surveiller l'activité sismique et d'en faire régulièrement rapport, en vue de se préparer à une éventuelle évacuation. Le contrat conclu entre le Ministère du développement international et la British Geological Survey a expiré en 2006 et n'a pas été renouvelé.

54. En décembre 2004, Tristan da Cunha avait une population de 275 personnes réparties dans une centaine de foyers.

B. Statut constitutionnel et politique

55. Le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha. Un administrateur résident, placé sous l'autorité du Gouverneur, est nommé. L'Administrateur est assisté par le Conseil de l'île, qui se compose de huit membres élus (dont au moins une femme) et de trois membres nommés et est dirigé par son chef. Des élections se tiennent tous les trois ans. Tous les électeurs

inscrits âgés de 18 ans au moins peuvent voter. En vertu de la nouvelle Constitution (voir sect. II ci-dessus), le Gouverneur continue d'exercer l'autorité législative sur Tristan da Cunha, mais, pour la première fois, il doit consulter le Conseil de l'île avant d'édicter des lois.

56. Tristan da Cunha dispose de sa propre législation, mais les lois de Sainte-Hélène s'appliquent lorsqu'elles ne contredisent pas la législation locale. En dernier recours, c'est la législation britannique et galloise qui s'applique. L'île dispose d'un officier de police à plein temps et de trois agents. L'Administrateur fait également office de magistrat.

C. Situation économique et sociale

1. Généralités

57. L'économie de Tristan da Cunha repose sur l'agriculture et la pêche traditionnelles de subsistance. Les revenus provenant de la pêche commerciale de la langouste et de la vente de timbres-poste, de pièces de monnaie et de souvenirs permettent de financer les dépenses de santé, d'éducation et d'autres services publics. Les habitants de Tristan da Cunha arrondissent leurs fins de mois en offrant un hébergement et des visites guidées aux visiteurs occasionnels et en vendant des produits d'artisanat et des souvenirs au détail et sur Internet¹.

58. D'après les informations communiquées par la Puissance administrante, Tristan da Cunha a dépensé beaucoup plus qu'elle n'a gagné ces 10 dernières années du fait de son inexpérience en matière de gestion financière, de la mauvaise communication avec Londres et des dépenses élevées en capital nécessaires pour permettre à une communauté aussi éloignée et isolée de subsister. Les coûts élevés des services médicaux, notamment les soins à l'étranger, représentent une charge considérable pour le budget du Gouvernement. L'économie de Tristan da Cunha reste également tributaire de la situation économique générale, notamment de la récente chute du prix de la langouste exportée sur les marchés américain et japonais, ce qui a fait chuter les recettes dans ce secteur en 2009.

59. Un nouveau Plan national stratégique de développement durable élaboré par le Conseil de l'île au début de 2009 a défini des stratégies de grande portée en vue de maintenir à flot le budget de l'île. Il est notamment question d'accroître les recettes actuelles en élargissant l'assiette fiscale et de poursuivre la réforme du service public. Le Royaume-Uni finance deux sociétés-conseil dans ce sens. Depuis 2008, le Gouvernement de Tristan da Cunha a pris un certain nombre de mesures pour augmenter les recettes publiques et réformer le secteur public, notamment le départ forcé de tous les fonctionnaires ayant atteint l'âge de la retraite; l'augmentation des charges collectives permettant de financer les services publics locaux; la fixation d'honoraires médicaux et d'impôts sur le revenu; une gestion plus rationnelle des principaux contrats et des budgets des ministères; et une augmentation des marges dans le commerce de détail.

60. La pêche est la principale source de revenus de Tristan da Cunha : la langouste, pêchée de manière écologiquement viable, est exportée sur les marchés américain et japonais. Le tourisme généré par le passage occasionnel de paquebots de croisière et la vente de pièces et timbres commémoratifs procurent également à l'île des recettes importantes qui permettent de financer les dépenses de santé, d'éducation et d'autres

services publics. Les habitants de l'île arrondissent leur fin de mois en proposant un hébergement et des visites guidées aux visiteurs occasionnels et en vendant des produits d'artisanat. L'agriculture traditionnelle à petite échelle fait également partie intégrante de la vie communautaire.

2. Pêche

61. Après la destruction par un incendie de l'usine de langoustes de Tristan da Cunha en février 2008 et l'effondrement en avril 2008 de la principale grue utilisée sur l'île, une nouvelle grue a été importée et installée en 2009 et la construction d'une nouvelle usine a été achevée en juillet 2009.

3. Remise en état du port, services maritimes et tourisme

62. Tristan da Cunha n'est accessible que par la mer. Le port n'est praticable que lorsque les conditions météorologiques et maritimes le permettent, ce qui empêche souvent les paquebots de croisière de débarquer leurs passagers. Un entrepreneur financé par le Ministère du développement international a achevé certains travaux de remise en état du port de Tristan en août 2009, après l'exécution par une équipe spéciale mixte du Ministère de la défense de réparations d'urgence en mars 2008. Des fonds, qui doivent être versés par l'Union européenne en 2010, permettront de poursuivre les travaux de remise en état et d'entretien.

63. Les eaux du port n'étant pas assez profondes pour les navires de passage, ceux-ci doivent jeter l'ancre au large et débarquer leurs passagers et marchandises dans de petites embarcations sur des radeaux lorsque les conditions météorologiques le permettent. Cette contrainte entrave sérieusement les perspectives de recettes touristiques. Pourtant, quelques navires de croisière tentent chaque année de débarquer des passagers. Un comité du tourisme a été constitué en 2008 afin d'accroître les recettes touristiques. Des projets de ventes de souvenirs en ligne sont également en cours¹. Le Royaume-Uni finance la construction d'une nouvelle poste sur l'île qui accueillera un certain nombre de services touristiques dont on attend qu'ils génèrent des recettes supplémentaires.

64. L'île est principalement desservie par deux bateaux exploités par la société sud-africaine Ovenstone, concessionnaire exclusif de la pêche de langouste à Tristan da Cunha, et par le *SS Aghulas*, navire de recherche sud-africain, qui dessert la station météorologique située sur l'île de Gough. Ainsi, les bateaux visitent Tristan da Cunha 10 fois l'an, assurant le transport des passagers et des marchandises. La traversée entre Le Cap et Tristan da Cunha dure en général environ sept jours.

4. Communications

65. L'installation au début de 2007 d'un réseau téléphonique plus performant permet désormais à Tristan da Cunha de communiquer avec le reste du monde de manière abordable. Le Royaume-Uni finance la location de la ligne pour ce service. Un cyber café offre aux habitants de l'île un accès limité à Internet. Le Gouvernement de Tristan da Cunha a l'intention de mettre en place une connexion à larges bandes plus rapide et plus fiable pour téléphone Wi-Fi.

5. Services médicaux et éducation

66. Grâce à un crédit annuel d'environ 250 000 livres sterling, le Ministère du développement international finance le projet relatif aux soins médicaux (ceux dispensés par le médecin résident et ceux qui interviennent à l'occasion de la visite annuelle d'un dentiste et de la visite biennale d'un ophtalmologue), ainsi qu'un modeste programme de formation.

67. Depuis que l'Administration du développement des territoires d'outre-mer du Royaume-Uni a rappelé au début des années 90 les enseignants britanniques expatriés, la qualité de l'enseignement à Tristan da Cunha décline et le niveau actuel des élèves est jugé médiocre. Les élèves abandonnent l'école à 16 ans pour travailler en général dans l'administration ou dans le secteur de la pêche. Ils n'ont la possibilité de poursuivre leurs études qu'en allant à l'étranger. Les enseignants sont mal formés et il n'est pas envisagé de créer des postes de stagiaire. En septembre 2009, un conseiller en éducation sous la tutelle du Ministère du développement international est venu sur l'île dans le cadre d'une mission de deux ans. Le Conseil de l'île estime que la réforme et la modernisation de ce secteur sont essentielles pour améliorer les perspectives de l'île.

6. Environnement

68. L'île était isolée et dépourvue de tous organismes vivants lorsque son volcan était en activité, mais sa faune et sa flore présentent maintenant un intérêt particulier pour les scientifiques et les visiteurs. Le Gouvernement de Tristan da Cunha est parfaitement conscient qu'il doit vivre en harmonie avec son environnement, son économie étant tributaire de la pêche viable de langoustes et de poissons. Le Ministère des ressources naturelles est chargé d'administrer des politiques de l'environnement strictes. Plus de 40 % du territoire est classé réserve naturelle et Gough est un site classé élément du patrimoine mondial. Les mammifères terrestres y sont absents et la majorité des oiseaux indigènes ont disparu lorsque les rats et souris sont apparus sur l'île dans les années 1880. Les rongeurs n'existent ni sur Nightingale ni sur Inaccessible, îles peuplées par plusieurs oiseaux indigènes uniques. Il faut continuer de sensibiliser les habitants à la nécessité de préserver cet environnement unique⁸.

IX. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

69. Les informations sur les changements politiques et constitutionnels à Sainte-Hélène figurent à la section II.

B. Position de la Puissance administrante

70. Les informations fournies par le Royaume-Uni devant figurer dans le rapport du Secrétaire général du 23 avril 2009 intitulé « Application des résolutions

⁸ United Kingdom Overseas Territories Conservations Forum, www.ukotcf.org/territories/tristan.htm.

relatives à la décolonisation adoptées depuis la proclamation des première et deuxième Décennies internationales de l'élimination du colonialisme » (A/64/70) indiquent notamment que la politique britannique envers les territoires d'outre-mer est fondée sur le principe selon lequel ce sont les citoyens de chaque territoire qui déterminent s'ils souhaitent maintenir ou non leurs liens avec la Grande-Bretagne. Le Royaume-Uni n'a aucune intention d'imposer l'indépendance contre la volonté des peuples concernés. Certains commentateurs ont proposé que le Royaume-Uni autorise les territoires à choisir l'une des trois options en matière de statut qui sont définies dans la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies, à savoir l'indépendance, la libre association et l'intégration, en cas de radiation de la liste des territoires non autonomes établie par l'ONU. Le Royaume-Uni n'accepte pas le principe de l'intégration, et rien n'indique que les territoires y soient favorables. Sa position sur l'indépendance avait déjà été exposée. Le concept de libre association, tel que le définit l'Assemblée générale des Nations Unies, signifierait que le territoire établirait sa propre constitution sans intervention du Royaume-Uni. Ce dernier resterait entièrement responsable du territoire mais ne serait pas en mesure d'user des pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités. C'est là une situation dans laquelle le Royaume-Uni n'est pas disposé à se placer.

71. Le Royaume-Uni a indiqué que la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale n'était pas juridiquement contraignante et qu'il n'a pas voté en faveur de ce texte. Le Gouvernement britannique estime que le Comité spécial des 24 et la liste des territoires autonomes n'ont plus de raison d'être et continue de penser qu'aucun de ses territoires d'outre-mer ne devrait demeurer inscrit sur la liste.

72. Dans une déclaration prononcée le 5 octobre 2009 à la 2^e séance de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pendant la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale (voir A/C.4/64/SR.2, par. 30 à 33), le représentant du Royaume-Uni a notamment dit que là où le peuple de l'un des territoires d'outre-mer administrés par son gouvernement a choisi l'indépendance clairement et constitutionnellement, le Royaume-Uni l'aidera à y accéder. Si au contraire le territoire souhaite maintenir ses liens avec le Royaume-Uni, il sauvegardera le développement futur du territoire et sa sécurité continue, et il tiendra des consultations politiques annuelles régulières avec lui. Les constitutions des territoires gouvernent leurs relations avec le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer, et son gouvernement les met à jour régulièrement en examinant attentivement toutes les propositions de changement constitutionnel émanant des territoires. Un certain nombre de nouvelles constitutions sont entrées en vigueur depuis 2006.

73. Le Royaume-Uni a indiqué que le maintien de normes élevées d'intégrité et de gouvernance est la pierre angulaire de l'administration britannique des territoires. Le Gouvernement britannique tient à permettre à chaque territoire de gérer ses propres affaires dans toute la mesure possible, mais quand l'évolution de la situation dans un territoire soulève des inquiétudes ou si un territoire ne respecte pas ses obligations internationales, le Royaume-Uni n'hésitera pas à soulever la question avec le gouvernement du territoire et interviendra en tant que de besoin.

X. Décision de l'Assemblée générale

74. Le 10 décembre 2009, l'Assemblée générale a adopté sans les mettre aux voix les résolutions 64/104 A et B, sur la base du rapport du Comité spécial à l'Assemblée⁹ et de son examen ultérieur par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/64/413). La section IX de la résolution 64/104 B porte sur Sainte-Hélène. Aux termes des paragraphes du dispositif de cette section, l'Assemblée générale :

« 1. *Se félicite* de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution du territoire le 1^{er} septembre 2009;

2. *Prie* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation du public, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande;

3. *Prie* la Puissance administrante et les organisations internationales compétentes de continuer à soutenir l'action menée par le gouvernement du territoire pour régler les problèmes du développement socioéconomique de Sainte-Hélène, notamment le chômage et l'insuffisance des infrastructures de transport et de communications;

4. *Prend note* de la décision de la Puissance administrante d'engager des consultations afin de déterminer si la construction d'un aéroport constitue la meilleure solution pour faciliter l'accès à Sainte-Hélène étant donné le climat économique actuel, et demande à la Puissance administrante de tenir compte du caractère géographique particulier de Sainte-Hélène lors de ces consultations. »

⁹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 23 (A/64/23).